



## Innernet : harcèlement et webmaster inexistant

Par **Zara33**, le **11/08/2014** à **11:26**

Bonjour,

je participe au site OVS qui permet de s'inscrire à des sorties organisées par les membres. Un membre m'a contacté en mp et depuis plus de six mois ne cesse de me harceler avec des mp. J'ai répondu aux deux ou trois premiers. Il s'agissait de drague et de proposer un rendez-vous en-dehors de toute sortie prévue par le site. J'ai gentiment expliqué que ça ne m'intéressait pas. Les mp étaient à raisons de plusieurs par jour, très longs. Encore aujourd'hui alors que cela fait des mois que je ne réponds pas ni même n'ouvre ces messages, je reçois de temps en temps un mp de ce membre.

Ce membre n'a jamais participé à aucune sortie.

Là où ça devient plus grave, c'est qu'environ un mois après le début de ces mp, j'ai un jour reçu à mon domicile une boîte de chocolat, envoyée anonymement depuis le magasin de chocolats, avec dedans une carte et un petit mot signé du pseudo de ce membre.

Imaginez ma frayeur ! Sur ce site on ne laisse bien sûr pas ses coordonnées, tout au plus son prénom, âge et sa date de naissance (demandée dans le formulaire pour donner l'âge, ce qui est utile pour les sorties), et la ville. Je ne sais par quel moyen ce membre a réussi à obtenir d'une part mon nom de famille, et d'autre mon adresse personnelle, seulement en ayant ces informations (ou bien parce que le site sécurise mal les données enregistrées à l'inscription). J'ai bien sûr écrit plusieurs fois au webmaster pour signaler ce membre et demander une intervention. Je n'ai jamais eu la moindre réponse du webmaster. Les membres d'or sont aussi au courant, mais ils disent ne pas être là pour ça, ne pas pouvoir se substituer au webmaster.

Et pendant ce temps, le harcèlement continue...peut-être un jour ce type m'attendra sur mon paillason ou que sais-je d'autre.

Mes questions sont donc :

- 1) Comment cela a-t-il pu être possible ?
- 2) Quelle est la responsabilité/les devoirs du site et de son webmaster ?
- 3) Que puis-je faire ? Une main courante ? Et avec quoi d'autre qu'un nom de pseudo ?

Merci d'avance de votre aide.

Par **Pierre DRH**, le **07/12/2014** à **17:50**

Bonjour,

Je ne suis pas spécialiste de ce type question et je ne connais pas le site OVS, mais comme

je vois que vous n'avez pas de réponse, je peux vous conseiller deux choses :

- menacer votre harceleur de porter plainte contre X, au moindre nouveau mail ou autre (mais vous l'avez peut-être déjà fait) ;
- déposer effectivement plainte contre X (pas seulement une main-courante).

La police et la gendarmerie ont parfaitement la possibilité de retrouver le webmasters du site et l'adresse IP d'émission des mails de votre harceleur.

Ce qu'il faut c'est que la police ou la gendarmerie prenne au sérieux votre plainte.

Munissez vous de copies des mails.

Cordialement